



Mairie de LOVAGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 21.02.2025/05**

Le vendredi 21 Février 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle.

Absents excusés : Mme GAILLARD Karen (pouvoir donné à Mme MUNIER Anne), Mme IMBACH Céline (pouvoir donné à Mme LOUP-FOREST Cécile), M. LANDON Bruno (pouvoir donné à M. BALLANDRAS Marc), M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à M. DORGET Alexandre).

Date de convocation : 14/02/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11

Mme Michèle THENET a été désignée
comme secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT ET MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Grand Annecy a transmis pour avis son projet de PLUI HMB.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°DEL-2024-307 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant son projet de PLUI HMB,

Vu la notification de Madame la Présidente du Grand Annecy en date du 20 décembre 2024 en vue de recueillir l'avis de la Commune, en tant que personne publique associée, sur ledit projet de PLUI HMB,

Ce projet n'appelant pas de remarque particulière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de PLUI HMB du Grand Annecy

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Michèle THENET



Le Maire,
Henri CARELLI

Le Maire de Lovagny certifie que l'extrait de la présente délibération a été télétransmis à la Préfecture de la Haute-Savoie le 26/02/2025 et publiée sur internet conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le 26/02/2025

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 074-217401520-20250221-DEL21022025_05-DE

S²LOW